

# Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2012
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 18 juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je me réjouis de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité, le 12 juin 2012, de la résolution 2051 (2012), dans laquelle le Conseil réaffirme la nécessité de mettre en œuvre intégralement et promptement l'Accord de transition visant à une transition politique pilotée par les Yéménites. La résolution 2051 (2012) est un signal important envoyé à toutes les parties yéménites les invitant à redoubler d'efforts pour faire avancer la transition, et elle manifeste la détermination du Conseil à continuer d'appuyer une transition pacifique.

Je note que, dans sa résolution 2051 (2012), le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de continuer à exercer ses bons offices, notamment par l'intermédiaire de son Conseiller spécial, Jamal Benomar, et, à ce sujet, se félicite que l'ONU contribue au processus politique grâce à la présence au Yémen d'une petite équipe d'experts chargée d'aider à mettre en œuvre le processus de transition. Dans la résolution, il prie également le Secrétaire général de continuer à coordonner l'assistance apportée par la communauté internationale au dialogue national et à la transition.

Depuis que les soulèvements ont éclaté au Yémen au début de 2011, je me suis activement employé, en exerçant mes bons offices, à aider à trouver une solution pacifique. Dans ce cadre, mon Conseiller spécial Jamal Benomar a multiplié les démarches auprès de toutes les parties, accomplissant à ce jour 12 missions d'importance. En novembre, lors de sa sixième mission, il a facilité des négociations directes entre le Gouvernement et l'opposition, à leur demande. Cette tentative de médiation a abouti à l'Accord de transition signé à Riyad le 23 novembre 2011. Depuis, le Conseiller spécial est resté en contact étroit avec toutes les parties yéménites pour faciliter la bonne mise en œuvre de cet accord.

Depuis novembre, cette mise en œuvre a progressé. Un gouvernement d'unité nationale dirigé par le Premier Ministre Mohamed Basendwa a été formé en décembre 2011. L'élection du Président Hadi, le 21 février 2012, a assuré le transfert pacifique du pouvoir et a marqué l'heureux achèvement de la première phase de la transition au Yémen. Le début de la réforme du secteur de la sécurité et le lancement, le 6 mai, des préparatifs de la Conférence de dialogue national indiquent que les parties yéménites restent portées à appliquer l'Accord. Toutefois, la paix reste fragile dans le pays et la transition doit faire face à de redoutables problèmes.

12-38453 (F) 220612 220612







Dans sa résolution 2051 (2012), le Conseil de sécurité a constaté l'existence de ces problèmes. En particulier, la convocation d'un dialogue national ouvert à tous offrira un moyen de concertation essentiel pour façonner l'avenir du Yémen et créer une dynamique politique positive orientée vers une amélioration de la stabilité et de la sécurité. Aider à assurer le succès de ce processus est donc une de mes priorités. Il faudra pour cela redoubler d'efforts de facilitation politique pour appuyer les prochaines étapes de la transition, notamment le dialogue national, la révision constitutionnelle et de nouvelles élections qui devraient avoir lieu au début de 2014.

Pour satisfaire pleinement les vœux exprimés dans les résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012) ainsi que dans l'Accord de transition, dans lequel les parties yéménites m'ont prié, entre autres, de « continuer, en coopération avec d'autres organismes, de fournir une aide à la mise en œuvre du présent Accord », j'ai l'intention de créer un petit bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour une période initiale de 12 mois afin de remplir les fonctions principales suivantes :

a) Exercer mes bons offices en vue de faciliter la transition au Yémen et aider à la mise en œuvre de l'Accord;

b) Diriger l'appui de l'ONU et coordonner l'assistance internationale à la Conférence de dialogue national;

c) Fournir un appui aux autres étapes de la transition, y compris la révision constitutionnelle et les nouvelles élections générales qui devraient avoir lieu au début de 2014;

d) Travailler en étroite collaboration avec les membres du Conseil de sécurité, le Conseil de coopération du Golfe et d'autres partenaires internationaux;

e) Aider le Secrétaire général à remplir ses obligations existantes en matière de présentation de rapports au Conseil de sécurité dans le cadre des résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012).

Le Bureau sera dirigé par mon Conseiller spécial pour le Yémen, qui aura rang de sous-secrétaire général et sera chargé d'exercer mon rôle de bons offices, notamment par des visites régulières et fréquentes au Yémen et en coopérant étroitement avec toutes les parties yéménites. Le Conseiller spécial sera secondé tant au Siège que sur le terrain au Yémen par une petite équipe de cinq administrateurs. Une mission préparatoire constituée de deux administrateurs, qui a été déployée en mai à Sanaa, sera intégrée au Bureau. Dans l'accomplissement de ses tâches, le Bureau travaillera en étroite collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon